



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2038

Approbation d'un contrat de distribution numérique entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la diffusion et la distribution d'enregistrements phonographiques de l'orchestre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2038 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE DISTRIBUTION NUMERIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON/AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET DIGITAL MUSIC SOLUTIONS POUR LA DIFFUSION ET LA DISTRIBUTION D'ENREGISTREMENTS PHONOGRAPHIQUES DE L'ORCHESTRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Dans le cadre de son activité de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon souhaite travailler avec Digital Music Solutions (DMS) pour la diffusion et la distribution d'enregistrements de concerts de l'Orchestre national de Lyon à l'Auditorium.

DMS a conçu et exploite un service numérique dénommé « NomadPlay » - accessible sous forme d'application digitale pour ordinateurs, smartphones et/ou tablettes, permettant à ses utilisateurs d'écouter, de jouer et d'interagir avec des enregistrements musicaux et leurs partitions, en séparant ou en supprimant certains instruments dans les conditions décrites dans le contrat.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon a réalisé les enregistrements phonographiques et/ou dispose de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'exploitation sous forme numérique des enregistrements phonographiques de concerts, qu'il remet à DMS.

DMS se voit également concéder le droit d'exploiter les enregistrements à des fins commerciales et/ou non commerciales (promotionnelles non rémunérées, usages pédagogiques et artistiques, philanthropique, etc.) exclusivement pour l'application NomadPlay.

A ce titre, DMS est autorisé à reproduire, de représenter, rendre accessible, exposer, diffuser ou communiquer au public en tout lieu, tout ou partie des enregistrements notamment par streaming ou téléchargement payant ou gratuit, exclusivement pour l'application.

En contrepartie de ses prestations et des droits concédés par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à DMS, l'entreprise s'engage à lui verser les rémunérations suivantes :

- 20% des sommes hors taxes encaissées au titre des ventes numériques

à l'unité des enregistrements *via* l'application ;

- Une rémunération de 20% proportionnelle aux accès numériques aux enregistrements, consentis à chaque utilisateur de l'application ayant souscrit un abonnement, en fonction du temps passé par un utilisateur abonné sur les enregistrements de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon disposera d'un accès gratuit à l'application à destination de deux utilisateurs maximum.

Le contrat de distribution joint au rapport présente les différentes modalités de diffusion et la distribution des enregistrements sur NomadPlay.

Il est conclu pour une durée initiale de 10 ans, renouvelable une fois 10 ans.

Vu ledit contrat de distribution numérique ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de distribution numérique établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la diffusion et la distribution d'enregistrements de l'ONL est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07, opérations symphonique, décentralisation et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET